

[Français]

M. Nunziata: Monsieur le Président, il est très important que le gouvernement commence une enquête immédiatement sur ces allégations très sérieuses.

[Traduction]

ON DEMANDE LA SUSPENSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): J'ai une question supplémentaire pour le solliciteur général. En attendant les conclusions de cette enquête complète, est-ce que le solliciteur général suspendra Louis Laporte, qui est membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, en raison des allégations au sujet de son rôle dans cette affaire? Est-ce que le solliciteur général peut assurer aujourd'hui même à la Chambre qu'il n'y a pas eu d'interférence induite de la part d'un député dans cette affaire?

● (1440)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons au Canada un principe de justice voulant que toute personne soit présumée innocente. Dès que j'ai pris connaissance des allégations lundi dernier, j'ai demandé à la Commission nationale des libérations conditionnelles et à la GRC de faire enquête. Je crois qu'il convient et qu'il n'est que juste d'attendre leurs observations préliminaires avant de prendre quelque mesure que ce soit.

* * *

LES BANQUES

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX SOCIÉTÉS FORESTIÈRES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Celui-ci sait-il que l'accord que le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement américain sur les exportations de bois d'oeuvre a compromis les dispositions financières que les producteurs de bois ont prises avec leurs banques? En effet, les grands établissements bancaires exploitent à leur avantage une foule de faux renseignements qui circulent au sujet de l'accord en question. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à communiquer avec les banques et à les informer que l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis est valable?

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Vous êtes-vous prononcé pour ou contre le projet de loi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue...

Une voix: Pour ou contre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que, dans les circonstances, le ministre ne voudra pas se contenter de fournir une réponse aussi succincte.

Questions orales

M. Hockin: Non, monsieur le Président. Je tiens d'abord à féliciter mon collègue de se tenir au courant des problèmes de crédit qui pourraient se poser aux entreprises de ce secteur. Je tiens avant tout à préciser que nous nous attendons à ce que les banques traitent tous leurs clients de la même façon raisonnable et juste. Si le député est au courant de cas où l'on a usé de chantage comme il le laisse entendre, et s'il possède des preuves que de telles tactiques ont été employées, je voudrais qu'il nous en fasse part car, si la loi a été violée de la sorte, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

* * *

[Français]

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On a un commissaire conservateur aux libérations conditionnelles, recommandé par le député de Joliette. On a un avocat conservateur qui embauche immédiatement un détenu libéré par le commissaire après pressions par le même avocat. Ma question est la suivante: Le ministre est-il prêt à donner toute sa coopération non pas à la GRC, mais au Comité permanent de la justice et du solliciteur général pour enquêter sur la possibilité de corruption et de pressions politiques relativement aux libérations conditionnelles au Québec? Va-t-il coopérer avec le Comité?

[Traduction]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai dit précédemment à la Chambre et à l'autre député, ce ne sont pour l'instant que pures allégations. J'ignore si elles sont fondées ou non. Sans tarder, j'ai chargé la GRC et la Commission nationale des libérations conditionnelles de faire enquête. C'était il y a à peine 48 heures. Il convient, par souci de justice, de ne pas entamer de poursuite avant du moins qu'on ne m'ait remis quelque rapport préliminaire sur les mesures à prendre.

M. Robinson: Monsieur le Président, on constate à nouveau que le gouvernement et le ministre ne semblent pas comprendre que le rôle de la GRC n'est pas d'examiner ce genre d'allégations. C'est d'infractions criminelles qu'elle s'occupe, et non pas de pressions politiques.

ON DEMANDE DE CONVOQUER UNE RÉUNION DU COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du comité permanent de la justice et du solliciteur général. Je voudrais savoir s'il est disposé à convoquer immédiatement une réunion du comité. Veillera-t-il à ce que le comité examine sérieusement et sans tarder ces très graves allégations concernant d'éventuelles pressions politiques sur la Commission nationale des libérations conditionnelles au Québec?